

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 18 - 21 mai 1998



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/98/11
28 octobre 1998
ORIGINAL: FRANÇAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 1998 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXECUTIF POUR 1997 (1998/EB.A/1)

1. Lors de la présentation du rapport annuel pour 1997, soumis au Conseil pour examen et approbation, le Directeur exécutif a mis en relief le travail accompli par le PAM en matière de secours et de développement ainsi que les efforts déployés sans relâche par le Programme pour améliorer son efficacité et son efficacité. Elle a indiqué que, conformément aux recommandations du Conseil, le rapport intégrait la plupart des informations qui figuraient dans l'ancien rapport sur les activités de secours d'urgence du PAM et qu'il avait été simplifié.
2. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le PAM avait fourni 50 pour cent de son aide au développement aux pays les moins avancés et plus de 90 pour cent aux pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il a jugé positif l'accent mis par le PAM sur le rôle des femmes dans ses activités d'aide alimentaire.
3. Tout en se félicitant de la structure et du contenu du rapport qui s'inspiraient du Plan stratégique et financier, le Conseil a mis en relief certains points revêtant une importance particulière:
 - l'inquiétude suscitée par la diminution des contributions multilatérales pour le développement et par l'augmentation des contributions à emploi spécifique;
 - la nécessité de maintenir les ressources pour le développement à un niveau suffisant, voire de les accroître, et de lier les projets d'urgence à ceux de développement;
 - la nécessité de lier étroitement tous les programmes du PAM aux programmes et objectifs nationaux. Les programmes de développement nationaux doivent constituer la base de toute action du PAM;
 - l'importance de l'approche axée sur la personne humaine (les enfants et les femmes en particulier) et d'un ciblage géographique sur les groupes les plus démunis et les pays les plus pauvres, surtout les continents qui connaissent des problèmes structurels;
 - l'importance d'une participation active du PAM à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et au renforcement de la coopération interinstitutions et avec les organisations sous-régionales;
 - la nécessité de renforcer les activités d'évaluation, en ce qui concernait notamment l'impact des projets et programmes; et
 - les questions de nutrition et le rôle essentiel des micronutriments.
4. Des suggestions ont été faites concernant les futurs rapports qui devraient faire une plus large place aux difficultés et problèmes rencontrés par le PAM dans l'exécution de ses activités sur le terrain (efficacité et efficacité) et fournir une analyse des enseignements retirés; mettre en relief les incidences pratiques pour le PAM de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la collaboration interinstitutions et la coordination pour l'UNDAF; analyser de manière plus systématique les tendances et l'évolution des activités; améliorer la présentation et le contenu des tableaux statistiques figurant à



l'annexe du rapport et adopter une perspective à plus long terme dans le but de comprendre les causes des catastrophes humanitaires; fournir davantage d'informations sur les activités du PAM sur le suivi de la Conférence de Beijing, du Sommet mondial de l'alimentation et du Sommet de Copenhague; trouver un meilleur équilibre géographique dans sa politique de recrutement du personnel.

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ECOSOC ET AU CONSEIL DE LA FAO SUR SES ACTIVITES EN 1997 (1998/EB.A/2)

5. Le rapport a reçu un accueil favorable. Un représentant a indiqué que la partie concernant le budget aurait mérité d'être plus étoffée et a demandé des détails sur l'aide apportée par le PAM aux pays qui s'efforcent d'établir des programmes nationaux d'aide alimentaire. Le Secrétariat a fourni des données sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Paraguay.

DE LA CRISE AU REDRESSEMENT (1998/EB.A/3)

6. Le Conseil a accueilli favorablement le rapport qui lui a été proposé à un moment opportun. Il a remarqué que le PAM, grâce à la dualité de son mandat, était bien placé pour assurer le lien entre secours et développement, qu'il avait acquis une expérience précieuse dans ce domaine et qu'il était tout à fait justifié d'utiliser l'aide alimentaire pour aider des individus à rebâtir leur existence.
7. Le Conseil a réaffirmé la nécessité de veiller à ce que, dans chaque situation de redressement, l'aide alimentaire constitue une ressource appropriée. Le Secrétariat a indiqué que le redressement aboutissait soit à une stratégie de sortie, soit à un programme de développement, suivant la situation dans le pays.
8. Le Conseil a souligné l'importance de la coordination et des partenariats, d'une définition claire du rôle respectif de chaque organisme et de la complémentarité des différentes formes d'assistance. La nécessité de renforcer les capacités locales a aussi été soulignée. Le PAM devrait s'employer activement à établir des partenariats, collaborer étroitement avec tous les organismes et participer au Cadre stratégique commun et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). L'on a fait remarquer que le PAM ne pouvait pas toujours attendre la mise en place d'un cadre stratégique commun pour élaborer une stratégie de redressement. L'on a également constaté que la collaboration avec les ONG était bénéfique.
9. Le Secrétariat a été sensible aux craintes exprimées par certains représentants concernant la durée de préparation des stratégies de redressement. Au vu de l'expérience du PAM sur le terrain, 18 mois suffiraient pour achever le processus de préparation. Toutefois, le PAM, lorsqu'il le pourrait, achèverait la stratégie dans des délais plus courts.
10. Certains représentants se sont déclarés préoccupés par l'établissement d'une catégorie de financement pour le redressement. Ils ont indiqué qu'il était important d'encourager l'introduction de modalités de développement dans une opération de redressement sans toutefois compromettre le financement pour le développement. Le Secrétariat a souligné l'importance de maintenir une certaine souplesse dans le choix des financements pour que les donateurs puissent utiliser les mécanismes qui leur conviennent le mieux.



11. Le Conseil a souligné que le rôle du PAM dans les opérations de déminage devait se limiter aux activités où l'aide alimentaire complétait l'action d'autres organismes, par exemple restaurer les terres une fois celles-ci déminées. Le PAM n'avait pas les moyens ni la capacité d'entreprendre des activités de déminage et ne devait intervenir que dans les cas où l'aide alimentaire pouvait renforcer efficacement les activités d'autres partenaires. En ce qui concerne la démobilisation, le PAM ne fournissait pas d'aide alimentaire aux soldats avant leur démobilisation.
12. Les articles non alimentaires (formation, instruments de production pour les activités de développement utilisés directement par les bénéficiaires des projets) nécessaires à l'exécution des activités de redressement, tout comme ceux nécessaires aux activités de développement du PAM en cours, seraient financés au titre des coûts opérationnels directs. Le Secrétariat a rappelé que cette question avait été discutée en d'autres occasions.
13. Le Secrétariat a pris acte de l'importance accordée à un examen plus vaste des problèmes d'environnement. Le document de politique générale sur l'environnement dont le PAM achevait actuellement la mise au point rendrait compte de la nécessité de concentrer l'action sur la prévention plutôt que sur la restauration des terres dégradées.
14. Le Secrétariat a pris note de la nécessité d'appliquer des indicateurs de résultats aux opérations de redressement et a invité les représentants à partager avec le PAM l'expérience qu'ils ont acquise.
15. Il a été convenu que chaque stratégie de redressement serait revue périodiquement pour s'assurer de son efficacité.
16. L'expérience acquise lors de la mise en oeuvre des procédures introduites conformément aux décisions du Conseil serait passée en revue à l'expiration d'une période de trois ans pour évaluer leur efficacité.

QUESTIONS D'ACTUALITE PRESENTANT UN INTERET POUR LE PAM (1998/EB.A/4)

Redynamisation des interventions de développement du PAM

17. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le débat sur l'aide alimentaire et le développement. De l'avis général, une discussion approfondie de ces questions était nécessaire. Le Conseil a constaté que les questions présentées dans le document soumis par le Secrétariat étaient correctement définies. Des représentants se sont déclarés préoccupés par la diminution des ressources de développement et ont insisté sur la nécessité de renverser cette tendance.
18. Le Conseil a souligné que les interventions d'aide alimentaire du PAM devaient avoir un impact sur le développement. L'aide alimentaire était une ressource rare qui devait faire face à la "concurrence" des autres types d'aide au développement pour son financement.
19. Les partenariats devraient se voir accorder une priorité élevée; le PAM devrait rechercher la complémentarité et associer l'aide alimentaire à d'autres ressources. La collaboration avec les ONG était importante.
20. Concernant le rapport coût-efficacité, des représentants ont instamment demandé que le prix des interventions d'aide alimentaire soit mis en rapport avec l'impact obtenu et qu'un



meilleur système de suivi et d'évaluation soit instauré afin de mieux mesurer l'impact des activités.

21. L'examen devrait:
 - évaluer si l'aide alimentaire est compétitive par rapport à d'autres ressources et déterminer si elle a un rôle unique à jouer dans le développement;
 - identifier les cas où elle présente des avantages et ceux où elle présente des inconvénients en tant qu'outil de développement;
 - définir clairement le créneau du PAM dans le développement et son rôle compte tenu de son double mandat; et
 - tenir compte de la distinction entre produits alimentaires et aide alimentaire.
22. L'aide alimentaire pouvait constituer un outil efficace de développement durable, tant pour combattre la faim à court terme, en fournissant par exemple une nourriture à des groupes vulnérables bien ciblés, que pour répondre aux besoins à plus long terme de production et de création de revenus.
23. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le processus consultatif proposé par le Secrétariat, qui était clair, ouvert et faisait intervenir tous les acteurs clés. Un tel processus devait impliquer tant les pays donateurs que les pays bénéficiaires, les ONG, les partenaires d'exécution, les bénéficiaires, les donateurs bilatéraux et d'autres organismes des Nations Unies. Il devait reposer sur une formule permettant une discussion rapide, constructive et efficace des problèmes, et être compatible avec le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.
24. Le processus de consultation devrait être organisé le plus rapidement possible et faire une place toute particulière à l'expérience acquise en matière d'aide alimentaire, s'inspirant des connaissances accumulées par un large éventail de professionnels, y compris les résultats des recherches pertinents. On a également mis l'accent sur la nécessité de définir clairement les rôles respectifs du Conseil et du Secrétariat.
25. Le Conseil a approuvé le calendrier et le processus de consultation ouvert à tous les membres du Programme proposé par le Secrétariat pour examiner le rôle de l'aide alimentaire dans le développement. Le Conseil a invité le Bureau à examiner, en consultation avec le Secrétariat, les moyens d'intégrer dans le processus de consultation les préoccupations exprimées dans la proposition du Groupe des Pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Réforme de l'Organisation des Nations Unies: collaboration sur le terrain pour l'aide au développement

26. Le Conseil a souligné l'importance de la programmation commune, de la coordination sur le terrain et de l'action conjointe et a rendu hommage aux initiatives et mesures prises à l'appui de l'UNDAF.
27. S'agissant de la programmation commune dans les pays en situation de crise, le Conseil a noté qu'il avait été décidé récemment d'appliquer pour la première fois le cadre stratégique en Afghanistan. Le Conseil a approuvé cette initiative, à laquelle il attachait une grande importance; il a encouragé le PAM à jouer un rôle de premier plan et a souligné l'intérêt d'une programmation sur le terrain basée sur les besoins plutôt que les mandats; il a fait observer que si elle donnait de bons résultats, elle pourrait déboucher entre autres sur



un partage des responsabilités entre le Conseil d'administration et le Conseil de programmation en Afghanistan.

La nature multilatérale des activités de développement du PAM

28. Le Conseil a mis en relief l'importance de conserver au PAM son caractère multilatéral du PAM et s'est déclaré préoccupé par la diminution des contributions multilatérales, notamment celles destinées au développement. Il a par ailleurs été reconnu que la nature multilatérale du PAM et le rôle joué par l'aide alimentaire dans le développement étaient deux questions interdépendantes et que le processus de consultation sur le développement perdrait de son sens s'il ne s'accompagnait pas d'une volonté manifeste d'assurer au PAM des financements prévisibles. Dans le cas contraire, l'exécution des projets approuvés par le Conseil se trouverait perturbée et, avec elle, le programme de développement dans son ensemble.
29. Un représentant a fait remarquer que le mécanisme de dotation en ressources ne devait pas gêner les donateurs qui souhaitent apporter un appui aux activités de développement du PAM par le biais du guichet multilatéral à emploi spécifique; en pareil cas, il importait de laisser au PAM un maximum de souplesse de programmation afin de lui permettre de préserver son efficacité économique. Le Conseil a reconnu qu'il était important d'adopter une approche clairement définie de ces questions avec les autres fonds et programmes des Nations et de les traiter en coordination avec eux. Le Conseil a également reconnu que cette question et le processus de dotation en ressources et de financement à long terme étaient liés, et qu'il fallait étudier la possibilité de mettre en place d'autres mécanismes/moyens pour encourager le versement des contributions par le guichet multilatéral afin de faire apparaître que les contributions multilatérales permettent au PAM d'être plus efficace.

RAPPORTS D'EVALUATION: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1998-99 (1998/EB.A/5)

30. Lors de l'examen du programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 1998-99, le Conseil a réaffirmé l'importance des activités d'évaluation, et a souligné la nécessité de renforcer les capacités et les ressources du Bureau pour qu'il puisse mettre en oeuvre cet ambitieux programme. Le Conseil a noté l'importance des évaluations des projets de développement pour l'examen qu'il mène actuellement sur le rôle de l'aide alimentaire dans le développement. Il a souligné que des indicateurs appropriés devaient être incorporés à tous les nouveaux projets et que la collecte de données de référence était indispensable pour l'évaluation de l'impact des projets sur les bénéficiaires. Le Conseil a également fait valoir que tant les gouvernements que les personnes bénéficiaires constituaient des ressources précieuses pour les missions d'évaluation.
31. Le Secrétariat a expliqué les différents critères fondamentaux utilisés pour les programmes d'évaluation qui lui permettent de hiérarchiser ses priorités. Il a informé le Conseil qu'il procédait désormais à l'évaluation des programmes d'aide humanitaire. Trois représentants ont signalé que leur pays était disposé à participer à une étude à mi-parcours des programmes de pays.



RAPPORT SUR LES PERTES APRES LIVRAISON (OCTOBRE 1996— SEPTEMBRE 1997) (1998/EB.A/6)

32. Lorsqu'il a examiné le rapport sur les pertes de produits survenues après leur livraison pendant la période allant d'octobre 1996 à septembre 1997, le Conseil a félicité le PAM des initiatives qu'il continuait de prendre pour réduire les pertes et l'a encouragé à redoubler d'efforts pour les réduire encore plus. Il a noté que le PAM comptait mettre en oeuvre le système de suivi des produits en 1998. Il a encouragé le PAM à: a) revoir et modifier les accords de base conclus avec les pays bénéficiaires pour promouvoir une action rapide et efficace en cas de pertes; b) informer par écrit les gouvernements intéressés des préoccupations éprouvées par le Conseil lorsque les pertes dépassaient deux pour cent des quantités totales de produits livrés pendant l'année; c) continuer de veiller à ce qu'aucun produit alimentaire jugé impropre à la consommation humaine ne parvienne jusqu'aux marchés; et d) collaborer étroitement avec les gouvernements bénéficiaires afin de recouvrer les pertes. La représentante de l'Algérie a déploré les imprécisions contenues dans le rapport au sujet des pertes survenues en Algérie et les amalgames qui y sont faits.
33. En réponse, le Secrétariat a précisé que les chiffres figurant dans le rapport étaient basés sur des informations fournies au PAM par le Croissant Rouge algérien qui est responsable de la logistique de l'opération et que les pertes concernaient non pas l'opération relative aux réfugiés sahraouis mais l'opération d'urgence d'aide aux personnes déplacées du Mali et du Niger installées à la frontière sud de l'Algérie.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (1998/EB.A/7)

34. Le Conseil a souhaité la bienvenue au Président du Corps commun d'inspection (CCI) et s'est déclaré satisfait de son intervention. Il a constaté que c'était la première fois qu'il avait l'occasion d'avoir un échange de vues avec lui. Des représentants ont fait observer que les sept rapports du CCI étaient trop volumineux et que pour les rendre plus facilement utilisables par les lecteurs, il faudrait y ajouter des résumés et mieux faire ressortir les questions clés nécessitant des mesures de suivi. Pour une meilleure connaissance du CCI, des questions ont été posées sur la manière dont celui-ci pouvait assurer efficacement le suivi des rapports. Des précisions ont été demandées sur la recommandation du CCI visant la préparation d'un rapport sur les services communs à Rome. Le Conseil a prié le Secrétariat de lui fournir plus d'informations sur la possibilité de sous-traiter davantage de services, notamment dans le cadre du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP).

COMPOSITION DU PERSONNEL INTERNATIONAL DU PAM—ANNUAIRE STATISTIQUE DU PERSONNEL AU 31 JANVIER 1998 (1998/EB.A/8)

35. Le Conseil a pris note de l'annuaire statistique du personnel au 31 janvier 1998 et s'est déclaré satisfait des informations présentées. Le Conseil a estimé qu'il était complet et qu'il fournissait une bonne vue d'ensemble des effectifs du cadre organique du PAM.
36. Il s'est félicité de l'augmentation de la représentation des femmes parmi les effectifs du cadre organique. Toutefois, certains représentants ont regretté que les pays économiquement en développement ne soient pas suffisamment représentés et ont invité le



Secrétariat à corriger ce déséquilibre. Un représentant a également constaté un certain déséquilibre au siège, les ressortissants de pays économiquement développés étant plus nombreux que ceux des pays économiquement en développement. Par ailleurs, un autre représentant a demandé au Secrétariat de tenir compte à l'avenir des opinions exprimées et des questions soulevées.

37. Le Secrétariat a expliqué que le PAM avait pour objectif général que 40 pour cent de ses administrateurs internationaux proviennent de pays économiquement en développement et que 50 pour cent soient des femmes. De son côté, le Conseil a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour atteindre ces objectifs. Le Secrétariat a également expliqué que le PAM n'avait pas de système de quota par nationalité.
38. Concernant les avis de vacance de postes ouverts aux candidats extérieurs, certains représentants ont demandé que le Conseil soit informé périodiquement des résultats des sélections interne et externe, ce que le Secrétariat a accepté.
39. Le Directeur exécutif a conclu les débats en réaffirmant l'engagement du Programme d'atteindre les objectifs concernant la répartition géographique et la parité hommes-femmes. A cet égard, une lettre serait envoyée aux responsables du PAM afin de mieux les sensibiliser à la politique de recrutement du PAM et de les engager à la respecter. Les membres du Conseil ont été invités à proposer des candidats susceptibles d'être inclus dans le fichier du PAM ou d'être pris en considération pour les postes d'administrateurs auxiliaires ou des avis de vacance de postes spécifiques.

ACHATS LOCAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET D'ARTICLES NON ALIMENTAIRES (1998/EB.A/9)

40. Le Conseil a réaffirmé son appui aux achats locaux de produits alimentaires et non alimentaires et aux opérations triangulaires car ils sont un élément déterminant pour promouvoir l'économie des pays en développement. Le Secrétariat a fourni des explications sur le mécanisme utilisé pour procéder aux achats locaux. Plusieurs représentants ont proposé de renforcer les capacités dans le domaine de l'évaluation/ étude des marchés locaux afin d'éviter tout effet secondaire négatif (perturbation des marchés locaux, évolution des prix sur le marché, problèmes de qualité, avantages comparatifs du PAM pour les achats locaux dans les pays en développement et pour les achats de produits non alimentaires). Le Secrétariat donnerait suite aux suggestions du Conseil visant la réalisation d'une étude portant sur les deux ou trois dernières années et détaillant les modalités d'achat local dans les pays en développement, globalement et au cas par cas.
41. Pour la réalisation de cette étude, le Conseil a recommandé la participation des partenaires du PAM et des organismes du système des Nations Unies (FAO, Banque mondiale, IFPRI). Certains représentants ont souligné l'importance de la coordination et de la collaboration interinstitutions dans ce domaine et ont demandé une amélioration du document en 1999 en y ajoutant les pertes relatives aux achats locaux.



QUESTIONS DIVERSES (1998/EB.A/10)

Rapport du Groupe de travail sur la répartition des sièges

42. Le Conseil a été informé des travaux du Groupe qui s'est réuni de mars à mai 1998. En cinq réunions, le Groupe est parvenu à cinq options. Par ailleurs, le Conseil a été informé qu'un groupe analogue, créé par l'ECOSOC à New York, poursuivait le même objectif.
43. Le Président du Groupe de l'Europe de l'Est a indiqué que son groupe régional était prêt à poursuivre les négociations afin de parvenir rapidement à une solution de compromis, une décision par consensus.

Rapport du Groupe de travail chargé de réviser le Règlement intérieur du Conseil d'administration

44. Le Conseil a été informé par la Présidente du Groupe que durant les trois réunions, le Groupe avait discuté en détail la nature du Règlement intérieur et la procédure de travail à suivre. Le Groupe a consulté le Conseiller juridique de la FAO et a examiné les Règlements intérieurs d'autres Fonds et Programmes des Nations Unies. Cependant, selon les membres du Groupe, les questions relatives à l'efficacité du Conseil pourraient être traitées séparément puis renvoyées au Bureau du Conseil pour examen ultérieur en vue de recevoir différents avis. Le Groupe présentera les conclusions de ses travaux dans un document qui sera distribué avant octobre 1998 et examiné par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire.

